

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFECOIS SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020

Séance n°5 du 9 décembre 2020

Délibération n° 2020.0912.04

Objet : création des commissions
thématiques et groupes de travail.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 40
Nombre d'excusés avec pouvoir :
Nombre d'excusés :
Nombre d'absents :

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 3 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Mme Carole MOREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – Mme BERNARD Anne-Marie – M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte – Mme SOURY Christine – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie – M. VIDAL Laurent – M. HAMON Jérémy – M. RAINETEAU Jean – Mme LAMAZIERE Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – Mme CECCHIN Catherine – M. PANTIER Jean-Marie – Mme TEILLET Anne – Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès – M. GUYON Jean-Guy – M. HENTRY Jimmy.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. DUPUIS José – M. MATHIEU Xavier – M. POUX Pierre – M. GEOFFROY Fabrice – MOREAU Carole – THOMAS Jean-Claude – THOMAS Hubert – BOUCHET Francine – ASHBOLT Louisa – JOBIT Jean-François – REMY Catherine – M. FORT Jean-Paul – VIEYRES-TEILLET Huguette – SCHOONBAERT Bruno – GUILLONNEAU Séverine – AURICOSTE-TONKA Isabelle – SEGUINAR Claudy – BŒUF Pascal.

CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES ET GROUPES DE TRAVAIL :

Le président propose de créer des commissions et groupes de travail, ouverts aux conseillers communautaires et conseillers municipaux, constitués d'une vingtaine de personnes maximum.

Il précise que les commissions de travail ont vocation à être permanentes ; les groupes de travail sont constitués pour une durée limitée à l'étude d'un dossier.

- Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2020 fixant les statuts du PETR,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-22 et L.5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées des commissions et groupes de travail chargés d'étudier les questions soumises au comité syndical soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de créer les 3 Commissions et 4 groupes de travail suivants :

AR PREFECTURE

016-200050094-20201209-DEL2020091204-DE
Regu le 11/12/2020

Commissions de travail

- Climat - énergies renouvelables - économies d'énergie identique au COPIL PCAET-TEPOS
- Cadre de vie - environnement - aménagement - paysages
- Santé - Sport - Solidarité

Groupes de travail

- Ambroisie
- Mobilité
- Tourisme
- Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRE)

Pour copie conforme,
Le Président

